

## SE-UNSA MARNE

Maison des syndicats  
15 bd de la paix  
BP 149 51055 REIMS cedex  
Rez de chaussée avant l'ascenseur  
03 26 88 25 53

[51@se-uns.org](mailto:51@se-uns.org)

<http://sections.se-uns.org/51/>



## Vos contacts au Se-UNSA :

Aline GEERAERTS 06 14 25 31 19  
Jean-Michel ALAVOINE 06 14 25 30 61  
Benoît FOLB 06 14 25 29 64

*Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer et vous défendre que grâce aux cotisations de ses adhérents.*

*Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre j'adhère →*  
<http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article6>

# Flash infos du 10 avril 2013

Pour une meilleure lisibilité et l'affichage, ce flash est en téléchargement sur notre site <http://sections.se-uns.org/51/spip.php?article733>

1. **Mouvement : Groupe de travail et accusé de réception**
2. **Temps partiels**
3. **Défense de l'Ecole Publique : le SE-UNSA demande l'abrogation de la loi Carle**
4. **Ce que pense l'UNSA sur les allocations familiales**
5. **Fille = garçon, passer de la théorie à la pratique !**
6. **Le blog qui fourmille d'idées**



## Mouvement : Groupe de travail et accusé de réception

Le groupe de travail sur les cas particuliers, les victimes de carte scolaire et les postes à profil a eu lieu hier.

## Postes à profil

: nous avons exprimé notre inquiétude sur la fiche de poste du nouveau poste CPC formation Tice. En effet, d'une part il est pour nous anormal qu'il soit écrit que les congés seront arrêtés par l'IEN Tice. Les CPC sont d'abord des enseignants et même s'il est d'usage qu'ils assurent des journées de permanence ou de travail pour raisons de service, leurs congés n'ont pas à être contractualisés avec le responsable hiérarchique. Même s'ils ne sont pas devant élèves, les CPC ont du travail personnel à faire en dehors des heures de service. M.Adnot indique que des jours sont déjà pris sur les temps de vacances pour les autres CPC et qu'ici, c'est simplement écrit. Pour le SE-UNSA, la nuance est de taille.

D'autre part, ce CPC Tice formation à distance serait nommé pour 3 ans et reconduit selon son bilan d'activité alors que tous les autres CPC sont nommés à titre définitif. Il perdrait donc son poste pour n'assurer des fonctions que sur une durée de 3 ans minimum. Après discussion, nous avons obtenu que le poste quitté soit conservé un an ce qui permet au nouveau CPC TICE d'y revenir si la fonction ne lui convient pas. (comme pour les référents par ex.)

Postes plus de maîtres que de classes : les collègues seront nommés à titre définitif. Le Se-UNSA n'est pas pour le profilage de ce genre de postes.

Pour les autres postes, la procédure est respectée. Le départage au barème a été respecté lorsque les avis donnés par la commission sont identiques.

Cas particuliers : ils peuvent être soit médicaux, soit sociaux, soit présentés par l'administration (GRH gestion des ressources humaines). Le médecin du rectorat a donné un avis. Lorsqu'il a été dit prioritaire, un poste a été attribué. Avis favorable ou très favorable, selon le cas, un poste est attribué en priorité à la 1<sup>ère</sup> phase ou il sera attribué en 2<sup>nde</sup> phase si le mouvement « normal » ne permet pas une affectation sur les vœux. Les avis réservés ou ne nécessitant pas d'affectation en priorité ne sont pas traités en cas particulier.

Nous pouvons vous donner l'avis du médecin, mais pas le poste réservé. Il faudra attendre le 16 mai.

Cas particuliers GRH : certains collègues sont en difficulté sur leur poste et ont un accompagnement. L'administration propose le passage en cas particulier pour certains.

Mesures de carte scolaire : un point de chute « virtuel » est attribué parmi les postes vacants dans la liste de vœux. Lorsque le mouvement informatique se fera, il est possible que les collègues aient « un meilleur vœu » dans leur liste. Nous nous sommes engagés à ne pas donner le point de chute. Tous les collègues ont été traités de façon égalitaire et au barème.

Les accusés de réception sont à envoyer pour le 12. Transmettez nous le vôtre pour le suivi syndical.

## **Rappel > Temps partiels : demande à faire pour le 15 avril par voie hiérarchique**

Si vous ne changez pas de quotité et que l'an prochain vous êtes dans la reconduction (tacite) de la 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> année, vous n'avez rien à faire.



## **Défense de l'École Publique : le SE-UNSA demande l'abrogation de la loi**

### **Carle**

En congrès à Marseille, les délégués du SE-UNSA ont voté un texte qui sera adressé aux parlementaires.

Cette loi fixe les conditions dans lesquelles les communes doivent honorer les dépenses de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association. Elle impose, dépassant ainsi les seules obligations de la loi Debré, de financer la scolarisation des enfants d'une commune dans les écoles privées d'une autre commune.

- C'est un dispositif injuste
- C'est un dispositif qui privilégie la logique libérale et organise la concurrence
- C'est un dispositif qui met en péril les finances de nombreuses communes
- C'est un dispositif qui ôte tout pouvoir d'appréciation aux maires

Le texte complet est ici <http://www.se-unsa.org/spip.php?article5575>

## **Ce que pense l'UNSA sur les allocations familiales**

Pour l'UNSA, la politique familiale doit être cohérente, équitable et efficace pour toutes les familles.

« L'UNSA considère qu'avec les sources de financement mixtes, tant d'origine contributive que fiscale et la redistribution aux familles, la politique familiale doit contribuer fortement à l'articulation entre la vie professionnelle et la vie familiale.

Rendre compatible vie familiale et vie professionnelle, en favorisant le travail des femmes répond aux aspirations de ces dernières et permet une réduction significative du risque de pauvreté des ménages, en particulier monoparentaux. »

Lire l'article > <http://www.unsa-champagne-ardenne.com/article-allocations-familiales-116967380.html>

## **Fille = garçon, passer de la théorie à la pratique !**

Les inégalités de notre société reposent sur nos conceptions, nos stéréotypes. L'Education Nationale a un rôle important à jouer. C'est pour cela que les ministres de l'Éducation Nationale et des Droits des femmes lancent, dès la rentrée 2013, un grand chantier pour l'égalité entre les filles et les garçons.

Cette convention se décline en 3 champs d'action :

- La transmission d'une culture de l'égalité entre les sexes
- L'engagement pour la mixité dans toutes les filières de formation
- La promotion du respect mutuel entre les sexes

Le Se-Unsa ne peut que se satisfaire de cette initiative car l'École de la République doit promouvoir concrètement l'égalité des chances. Reste à les mettre en œuvre réellement, pour contribuer ainsi à l'évolution nécessaire des mentalités.

Lire les détails > <http://www.se-unsa.org/spip.php?article5243>

## **Le blog qui fourmille d'idées, c'est le blog éducation du SE-UNSA !**

<http://ecolededemain.wordpress.com/>

- Remplacer les devoirs ?

<http://ecolededemain.wordpress.com/2013/01/30/le-cahier-des-apprentissages-pour-remplacer-les-devoirs/>

- Les écrans, le cerveau et l'enfant

<http://ecolededemain.wordpress.com/2013/02/11/les-ecrans-le-cerveau-et-lenfant/>

